

Direction de la Santé Publique

REF : CS2014003

Signataire : NB/XV

Séance du Conseil Municipal du 06/03/2014

RAPPORTEURS : Evelyne YONNET et Tedjini-Michel MAÏZA

OBJET : **Convention 2014 pour une gestion éthique des pigeons dans la ville d'Aubervilliers**

EXPOSE :

Dans le cadre de sa politique de santé publique et de protection de l'environnement, la municipalité souhaite promouvoir une action en faveur de la gestion et de la régulation de la population de pigeons dans la ville.

L'association AERHO, sise 1 rue Malot - 93100 Montreuil, propose de continuer la mise en œuvre de ses actions en faveur d'une gestion raisonnée des pigeons par :

- Des interventions pour la réduction des nuisances : Traitement des plaintes (au maximum 10 par an) et envoi au service d'un compte rendu à la suite de chaque intervention réalisée.
- Des actions de médiation sociale (désamorçage des conflits de voisinage dus aux nuisances olfactives et sonores, liés à la présence d'animaux).
- Mise en place d'un suivi régulier avec le service Santé Environnement et visite de terrain avec les responsables de la ville et ou l'office OPH.
- Sensibilisation des publics locaux : Participation à une ou deux réunions de quartiers et à la journée de l'animal.

Objet de la délibération :

Cette convention a pour objet de définir les champs d'actions du projet d'AERHO dont l'objectif est de maîtriser la population des pigeons sur le territoire de la commune d'Aubervilliers.

La présente délibération a pour objet d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association AERHO pour mener des actions conformément aux objectifs de la convention.

Le montant de la subvention sollicité pour l'exercice 2014 s'élève à 5 000 euros.

Conclusion :

Compte tenu de son expérience, des objectifs et des moyens à mettre en œuvre par l'association AERHO, il est proposé au conseil municipal de valider ce projet et à autoriser ainsi monsieur le Maire à signer la présente convention.

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Direction de la Santé Publique

REF : CS2014003

Signataire : NB/XV

OBJET : Convention 2014 pour une gestion éthique des pigeons dans la ville d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code rural,

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens entre la ville d'Aubervilliers et l'association AERHO

Vu le budget de la ville,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la présente convention avec l'association AERHO.

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 07/03/2014

Publié le 07/03/2014

Certifié exécutoire le : 07/03/2014

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER